

## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que :

Le règlement ayant pour titre « **Règlement numéro 2014-629 amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin de :**

- **Revoir l'ensemble de la terminologie;**
- **Définir les bâtiments accessoires;**
- **Ajouter des dispositions relatives pour permettre un second bâtiment accessoire de type garage isolé ou attenant;**
- **Revoir les marges pour les bâtiments accessoires;**
- **Enlever l'exigence d'un dépôt pour l'implantation d'une piscine;**
- **Revoir l'implantation des terrains de tennis;**
- **Réglementer les protections hivernales pour les haies ou rangées d'arbustes;**
- **Autoriser les clôtures en maille de chaîne prépeinte ou recouverte de vinyle;**
- **Ajouter des dispositions relatives à l'entreposage de bois de foyer;**
- **Exiger un couvert végétal pour les murs de gabion;**
- **Interdire les roulottes et véhicules récréatifs sur un terrain vacant;**
- **Autoriser les logements intergénérationnels dans une habitation unifamiliale isolée;**
- **Permettre de nouveaux matériaux pour les toitures;**
- **Revoir les dispositions générales pour les enseignes.»**

a été adopté de la façon suivante :

<b>Dates importantes</b>	
Avis de motion	21 novembre 2014
Adoption du 1 <sup>er</sup> projet	21 novembre 2014
Avis de consultation publique	3 décembre 2014
Consultation publique	12 décembre 2014
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet	12 décembre 2014
Avis public demande d'approbation référendaire	19 décembre 2014
Adoption du règlement	23 janvier 2015
Date d'émission du certificat de conformité	10 mars 2015

Ce règlement est présentement déposé à mon bureau, 115, chemin Dupuis, à Estérel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

Le règlement ci-haut énoncé entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ville d'Estérel, ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 2015.

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut La Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 4 février 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 2015.

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier